

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix janvier, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents :

M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M.

CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés: Mme REBEYRAT Bernadette

Etaient absents:

A été nommé secrétaire : Mme VERGNAUD Catherine

	Nombre des membres :		
<u>Date de convocation</u> :	- en exercice : 15		
04/01/2024	- présents : 14		
	- votants : 14		

Ouverture de la séance 20h33

Secrétaire de séance : Catherine VERGNAUD

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 : approuvé

Prochaine réunion du conseil municipal: le mardi 23 janvier 2024 - désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Totem groupe Jules Berry : présentation nouveau visuel
- Convention de participation financière avec Eaux de Vienne pour l'extension des réseaux rue de Provence
- Convention avec Défi'Planet pour les circuits ludiques

Monsieur le maire présente au conseil municipal ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il a également une pensée pour Bernadette REBEYRAT, conseillère municipale, à la suite du décès de son époux Jean-Louis, qui s'est battu plusieurs mois contre la maladie. Il lui adresse ses sincères condoléances ainsi qu'à sa famille.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et présente au conseil municipal Marine CAZAURAN qui remplacera Emilie BUJAULT à partir du 29 janvier 2024. Marine CAZAURAN informe le conseil municipal qu'elle vient de terminer sa formation de secrétaire de mairie en alternance entre le CNFPT et la commune de Vernon. Elle remercie Monsieur le maire et les élus pour leur accueil.

Finances

Demandes de subventions et plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry

Délibération n°20230110SB01

Monsieur le maire,

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry,

Après avoir validé un coût estimatif de travaux à 969 000 € par délibération en date du 6 décembre 2023,



Après avoir validé en commission un phasage de l'opération en deux tranches (maternelle/élémentaire), sur deux exercices, pour tenir compte des coûts financiers importants à absorber et de l'obligation de réaliser les travaux en site occupé,

Informe le conseil municipal qu'il convient de valider un plan de financement et de solliciter les partenaires financiers.

Il rappelle que les travaux pour lesquels la commune s'est engagée sont de grande ampleur et ont pour principaux objectifs :

- la réduction des coûts d'énergie,
- le confort thermique des utilisateurs,
- la mise aux normes des locaux (accessibilité, sanitaires, dortoirs...)
- l'anticipation de futurs besoins par la restructuration de certains espaces et la création d'une nouvelle salle de motricité.

Il indique que ce projet est en parfaite adéquation avec les objectifs de l'Etat concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le maire rappelle également la présence dans nos effectifs scolaires, d'enfants de la commune de Saint-Laurentde-Jourdes et celle, depuis 2008 d'enfants venus de tout le sud Vienne pour intégrer notre classe ULIS.

Ce dispositif, en lien avec l'Institut Médico-Educatif, inclus les interventions hebdomadaires, dans des locaux dédiés, de professionnels du RASED et SESSAD.

Cela démontre que le groupe scolaire de Verrières a d'ores et déjà vocation à centraliser en son sein les besoins du territoire et à se développer.

Aussi, Monsieur le maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES				
Détail des dépenses de l'opération	Montant HT	Financeur/dispositif	Taux/assiette	Montant de l'aide	Taux des aides/Coût total de l'opération	
7		Sorégies - aide scénario ambitieux uniquement sur les travaux de rénovation énergétique + MOE + frais soit 860 972 €	25% de 860 972 €	215 243 €	20 %	
Travaux de rénovation énergétique et d'extension	969 000 €	ETAT - Fonds Vert uniquement sur la rénovation énergétique + MOE + frais soit 860 972 €	20 % de 860 972 €	172 194 €	16 %	
Maitrise d'œuvre	93 692 €	ETAT - DETR/DSIL tranche 1 Maternelle (47% du montant global de l'opération)	40 % de 508 926 €	203 570 €	19 %	
Frais annexes (relevé topo)	8 280 €	ETAT - DETR/DSIL tranche 2 Elémentaire (53 % du montant global de l'opération)	40 % de 562 046 €	224 818 €	21 %	
		Sous-total des subventions		815 825 €	76 %	
		Sorégies - avance remboursable	Reste à charge	255 147 €	24 %	
Total des dépenses	1 070 972 €	7	otal des recettes	1 070 972 €	100 %	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le plan de financement proposé concernant les travaux de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Jules Berry.
- Autorise M. le maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires et à signer tout document s'y rapportant.

Valérie BELLO précise que tous les enfants de Saint-Laurent-de-Jourdes ne viennent pas à l'école de Verrières et souhaite savoir ce qu'il en est du lotissement prévu vers Conac. Monsieur le maire rappelle qu'une acquisition de terrains est prévue au budget mais que la commune reste en attente de la validation du PLUI.

Valérie BELLO demande si des logements sociaux sont prévus sur cette zone car elle a su que le maire avait rencontré un bailleur social à ce sujet... M. le maire confirme avoir effectivement discuté avec Pascal AVELINE, le directeur d'Habitat de la Vienne, de manière informelle. Il précise que rien n'est fait mais qu'il faut mener ce travail de prospection en amont afin d'être prêts le moment venu, le cas échéant. Cela ne se fait pas tout seul.

Il indique avoir également évoqué avec M. AVELINE la question de l'hébergement dans le cadre du projet d'école du nucléaire et rappelle que ce projet est toujours d'actualité.



Projets / travaux

<u>Travaux îlot Sausseau – point sur la rencontre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et mise en sécurité des</u> abords

À la suite de la rencontre du 13/12/2023 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée pour travailler sur l'îlot Sausseau :

- Un arrêté de péril a été pris à la demande du bureau d'études structures et un balisage a été mis en place sur la zone jugée dangereuse.
- Un arrêté de circulation a été pris pour interdire le passage de PL dans la Grand Rue et la signalisation a été délégué à une entreprise.
- L'entreprise de maçonnerie BLET est intervenue pour consolider une poutre menaçante
- Un huissier de justice s'est rendu sur les lieux le 29/12/2023 pour constater l'état du bâtiment. À la suite du constat, le balisage mis en place a été étendu devant chez M. DECOURT dont la cheminée semble menaçante également.
- Le permis de démolir a été déposé par le service administratif.

Mme BELLO demande si l'huissier s'est rendu à l'étage du bâtiment. Monsieur le maire indique que ce n'est pas le cas. Concernant la signalisation, Pierrick GIRAULT et Guillaume DEMEESTER signalent des panneaux à remettre en place et une signalisation pas toujours claire. Monsieur le maire indique qu'il convient de faire remonter ces éléments à l'entreprise en charge de la signalisation.

Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry : point sur la réunion du 19 décembre avec l'architecte

Diffusion de l'organigramme et point sur le phasage des travaux.

Une réunion avec les utilisateurs des locaux aura lieu le lundi 15/01/2024.

Totem du groupe scolaire Jules Berry : présentation d'un nouveau visuel et chiffrage

Délibération n°20230110SB02

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de la réunion du 6 décembre avait décidé de surseoir à statuer concernant le choix d'un totem indiquant le groupe scolaire Jules Berry en l'attente de petites modifications et de précisions concernant le support.

La société Escale Graphique a fait parvenir un nouveau visuel et le devis se monte à 3 171.67 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis et le visuel présentés
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Convention de participation financière avec Eaux de Vienne pour l'extension des réseaux rue de Provence

Délibération n°20230110SB03

Mme BELLO et M. le maire ne participent ni au débat ni au vote.

Dans le cadre de la construction de deux nouvelles cellules commerciales, rue de Provence, par la SCI du Grand Buisson, la commune doit s'engager à amener les réseaux au droit de la parcelle concernée.

Aussi, il convient de délibérer sur une convention de participation financière entre la commune et le syndicat Eaux de Vienne pour l'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable et autres réseaux secs.

La participation financière de la commune se réparti comme suit :

- Réseau d'eau potable :

6 000 € HT (50% du montant des travaux)

- Réseau d'assainissement :

6 800 € HT (50% du montant des travaux)

- Réseaux secs :

9 350 € HT (100% du montant des travaux)

Soit une participation financière totale de 19 600 € HT pour la commune.



Catherine VERGNAUD, 1ère adjointe, demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Valide la convention de participation financière entre la commune et le syndicat Eaux de Vienne pour l'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable et autres réseaux secs de la rue de Provence.
- Autorise Catherine VERGNAUD à signer la convention.

Vie quotidienne

Adhésion à la charte d'entretien des haies avec la CCVG

Délibération n°20230110SB04

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la préservation du bocage, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe propose aux communes d'adhérer à une charte d'entretien des haies.

Cette charte propose aux communes qui le souhaitent d'adopter les règles de bonnes pratiques de l'entretien des haies décrites dans un guide technique (niveau 1), voire, la réalisation d'un plan de gestion du bocage des bords de routes (niveau 2).

Monsieur le maire, après avoir porté à la connaissance de élus la charte d'engagement pour la gestion responsable des haies communales ainsi que le guide technique du bon entretien des haies, propose d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Décide d'adhérer au niveau 1 de la charte d'entretien des haies de la CCVG.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Bons-vacances CPA de Lathus

Délibération n°20230110SB05

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Il propose au conseil municipal de signer, comme chaque année, une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la convention de partenariat avec la CCVG pour favoriser l'accès aux enfants de la commune aux camps d'été du CPA de Lathus.
- Décide de participer à hauteur de 50 € par enfant pour l'année 2024.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Locaux de l'ADMR : modification de la délibération relative aux contributions des communes membres

Délibération n°20230110SB06

Monsieur la maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 8 novembre 2023 concernant les nouveaux locaux de l'ADMR ainsi que les loyers et contributions communales.



Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans les calculs proposés et il convient donc de reprendre les montants des participations communales pour 2024 à 2.32 € par habitant (pour mémoire 1€ pour le fonctionnement et 1.32 € d'aide au loyer) :

620 habitants - commune de Bouresse = 1 438.40 € 1001 habitants - commune de Verrières = 2 322.32 € 200 habitants - commune de Saint-Laurent-de-Jourdes = 464.00 € - commune de Lhommaizé = 2 125.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le montant de la participation de la commune de Verrières à l'association ADMR.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Exercice de sécurité civile des 24 et 25/01/2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un exercice de sécurité civile est organisé les 24 et 25 janvier pour les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire de Civaux.

Une réunion aura lieu au préalable, le 16 janvier, au CNPE.

Convention avec Défi'Planet pour les circuits ludiques

Sylvie DECHATRE rappelle au conseil municipal le travail effectué par Défi'Planet, en partenariat avec les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières sur le projet de circuits de randonnées ludiques sur le thème de l'eau.

La commune doit valider les termes d'une convention de partenariat incluant des frais, partagés, pour le balisage des sentiers (382.56 € pour chaque signataire). La convention stipule que l'entretien des sentiers reviendra à chaque commune. Régis CARPENTIER demande quel est l'intérêt pour les communes de financer une activité privée... Sylvie DECHATRE indique qu'il s'agit d'attirer les touristes sur nos communes et dans nos commerces. Elle rappelle également que Défi'Planet proposera cette activité gratuitement à ses touristes.

Monsieur le maire ajoute que selon lui, il y a tout intérêt à tendre la main à Terre de Dragons (Civaux) et à Défi'Planet qui sont des sites touristiques majeurs en sud Vienne. A terme, il indique qu'il serait intéressant de créer de la mobilité douce entre Civaux et Dienné afin que les touristes passent par Verrières.

Il remercie, Sylvie DECHATRE, Guillaume DEMEESTER, Sandrine BERTHAULT et les équipes de Défi'Planet pour leur travail sur ce dossier.

Délibération n°20230110SB07

Monsieur le maire,

Entendu la présentation de Sylvie DECHATRE et Guillaume DEMEESTER concernant la convention de partenariat entre Défi'Planet et les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières pour les circuits ludiques.

Entendu les débats,

Propose au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- Valide les termes de la convention de partenariat entre Défi'Planet et les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières pour les circuits ludiques.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Ressources humaines

Mouvement de personnel



Monsieur le maire rappelle que Dominique DETURCK, agent d'animation depuis 23 ans au sein de l'APE puis de la commune, est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle est remplacée dans ses fonctions par Emilie VENIEN.

Emilie BUJAULT, secrétaire de mairie depuis 2010, a quant à elle demandé sa mutation pour une autre collectivité et guittera son poste à compter du 29 janvier 2024. Elle est remplacée dans ses fonction par Marine CAZAURAN.

Monsieur le maire indique être heureux d'avoir travaillé de si longues années avec ses agents, compétentes et consciencieuses.

ENR

ZAENR - point sur la consultation en cours

Lors de la réunion du 20 décembre en mairie destinée à cartographier les zones ouvertes aux énergies renouvelables, voici les axes choisis par les membres de la commission :

- aucune zone pour l'éolien
- 2 projets agrivoltaïques ciblés (projets connus)
- validation de l'ensemble des toitures en photovoltaïque
- pas de méthaniseur car il en existe déjà un sur la commune de Bouresse et pour cause des nuisances.

Pierrick GIRAULT trouve dommage de ne pas prévoir d'autres projets de méthaniseur. Cela pourrait freiner des projets et il indique que ces installations ne produisent pas de nuisances.

Monsieur le maire rappelle qu'il faut cibler les projets à la parcelle... Donc où ? Pour l'instant, il n'y a pas de projet sur Verrières.

Pierrick GIRAULT indique alors qu'il ne faut pas dire qu'on n'en veut pas. Il ne faut rien mettre.

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion de restitution n'est pas obligatoire mais qu'il a fait le choix d'en organiser une le 17 janvier à 20h à la salle Lochon.

Mme BELLO demande si Emilie BUJAULT (mairie) peut répondre aux questions des usagers durant la période de concertation. Monsieur le maire indique qu'elle peut effectivement répondre à l'ensemble des demandes.

Par la suite, les cartographies retenues par chaque commune seront transmises à la CCVG et les informations seront « moulinées » dans un SIG (système d'information géographique) et présentées en conseil communautaire pour un débat qui ne donnera pas lieu à décision.

Retour des cartographies devant les conseils municipaux pour que chaque commune délibère concernant son propre territoire.

Les cartographies doivent être débattues en conseil communautaire mais la décision revient à chaque commune.

Questions diverses

Elections sénatoriales

Le 23/01/2024, à 20h30, le conseil municipal se réunira pour procéder à la désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 17/03/2024.

Inauguration de la mairie

Monsieur le maire indique que l'inauguration de la mairie aura lieu le 15 juin 2024 en présence de représentant des services de l'Etat, des parlementaires et d'élus locaux.

Valérie BELLO demande si la population sera conviée. Monsieur le maire indique que ce sera bien évidemment ouvert à la population et rappelle l'avoir déjà annoncé le soir des vœux.



Tour de table

Monsieur le maire indique que les coumois seront à Verrières du 8 au 11 mai 2024. Valérie BELLO demande si tout le monde peut participer aux repas organisés à cette occasion. Catherine METAYER répond que les coumois offre un pot à l'ensemble de la population et que les repas sont ouverts à tous, sur réservation et moyennant une participation financière.

Valérie BELLO souhaite savoir ce qu'il en est du projet « Participation Citoyenne ». Monsieur le maire donne à Mme BELLO la même réponse que celle qui lui a été faite par le major Moreau le soir des vœux de la municipalité, à savoir que c'est Mme la sous-préfète qui doit caler une date pour la signature de la convention. Le bon moment n'a pas encore été trouvé entre les départs et les arrivées côté gendarmerie et sous-préfecture. Actuellement c'est aussi la période des vœux...

Valérie BELLO rappelle que la commune a acté ce projet il y a 9 mois, ce n'est pas très crédible.

Monsieur le maire indique qu'il faut laisser le temps aux nouveaux venus de s'installer dans leur fonctions...

Valérie BELLO dit à nouveau que cela fait 9 mois

Monsieur le maire rappelle quant à lui qu'il ne s'est pas tourné les pouces pendant cette période.

Monsieur le maire rappelle que les décors de Noël seront retirés le 11 janvier. Il indique qu'il faudrait également enlever la boite aux lettres placée devant l'école. A l'avenir, il faudrait d'ailleurs penser à l'enlever juste après Noël.

De bons retours sur les nouveaux décors de la mairie selon M. le maire. Catherine MÉTAYER quant à elle à eu des retours plus mitigés concernant le sapin de la place de l'église.

Monsieur le maire remercie Guillaume DEMEESTER pour la fabrication de supports sur-mesure pour les guirlandes de la mairie et Pierrick GIRAULT pour la mise en place du sapin devant la mairie.

Fin de séance : 22h50

A VERRIERES, le 19/01/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD